



# Lettre d'information sur le projet d'enquête *Handicaps-Incapacités-Dépendance*

---

n° 4, Septembre 96

Pour tout contact, demande d'information, prière de s'adresser à :  
Pierre Mormiche ou Denise Latouche, Timbre F170,  
INSEE, Division Enquêtes et Etudes Démographiques  
☎ : (33) 1 41 17 55 03/67 69 - Télécopieur : (33) 1 41 17 62 79

---

## Sommaire

1. Bilan des tests de décembre 95 et mai 96
2. Objectifs du test de novembre 96
3. Description de son organisation
4. Les perspectives de réalisation de l'enquête
5. Divers

La préparation de l'enquête suit son cours. Un nouvel ensemble de tests à domicile et en institutions, portant sur certains modules du questionnaire détaillé destinée à décrire les désavantages en matière d'emploi, d'éducation, de logement, de déplacements, de ressources et d'accès aux loisirs et à la culture ainsi qu'à rechercher et interroger l'aidant principal, va se dérouler en novembre 1996.

## 1. Bilan des tests de décembre 95 et mai 96

L'exploitation du premier test, consacré au filtrage, a permis de trier les questions redondantes, de vérifier que les personnes souffrant de déficiences mentales étaient bien repérées, et de proposer un questionnaire de synthèse constitué d'une quinzaine de questions.

D'autre part, une évaluation de l'efficacité relative des questions « attrape-tout », et de la présence des faux négatifs ou faux positifs a pu être réalisée.

Pour le second test consacré à la description approfondie des incapacités et à la recherche

des déficiences liées, il a été saisi par l'Ined en préservant l'anonymat des personnes enquêtées. L'analyse informatique des enseignements par le groupe de projet est en cours.

Une première note présente une procédure d'émulation de la grille AGGIR à partir du fichier des réponses et évalue la pertinence de ses résultats.

Ces divers travaux seront discutés par le groupe de projet dès que le test de novembre aura été lancé.

## 2. Objectifs du test de novembre 96

Ce test traitera en premier des désavantages au sens de Wood. Le questionnement abordera l'ensemble des conditions de vie. Pour certains domaines jugés essentiels (logement, déplacements, emploi, éducation, ressources) il sera relativement détaillé, et s'appuiera sur la reproduction stricte de questions posées en population générale par les enquêtes Insee spécialisées. Pour les autres domaines, ils ne feront l'objet que d'une ou deux questions.

En second lieu, le test traitera des conséquences pour les proches, de la définition et de la détermination de l'aidant principal, de l'interrogation de celui-ci sur ses éventuelles difficultés liées à l'aide apportée, et du contrôle de certaines réponses de la personne concernée.

## 3. Description de son organisation

Ce test ne concernera que des personnes handicapées ou dépendantes, ou souffrant de certaines incapacités liées à des problèmes de santé et des personnes âgées.

Il vise à ramener 300 dossiers remplis, concernant des personnes à domicile. La décision n'a pas encore été arrêtée d'une interrogation en institution.

Il se déroulera dans trois régions : Poitou-Charentes, Auvergne, Languedoc-Roussillon. Chacune ayant 100 dossiers ménages à sa charge.

Les adresses ont été obtenues grâce à l'aide d'associations de personnes handicapées (comme pour le test de mai).

Les associations contactées ont permis de couvrir les domaines des déficiences visuelles, motrices, auditives, intellectuelles et des malades mentaux.

Ce test, comme le précédent est financé par le Sesi, la Mire et l'Insee.

#### **4. Les perspectives de réalisation de l'enquête en 97 s'éloignent...**

La participation des Ministères de la Santé et des Affaires sociales au financement de l'enquête n'ayant pu être obtenue pour 1997, la réalisation de l'enquête est reportée à une date ultérieure.

Le groupe de projet s'est accordé avec l'Insee pour poursuivre et achever la mise au point de l'opération. Il a en effet été estimé qu'une interruption, même provisoire, serait plus coûteuse qu'économique ; une bonne partie du travail effectué devrait être reprise lorsque le projet redémarrerait.

D'autre part, le bouclage des procédures et questionnaires auquel on va procéder permettra de bénéficier de délais de mise en route beaucoup plus brefs lorsqu'on disposera d'un feu vert budgétaire.

Enfin, et cela conditionne le reste, il a été considéré, compte tenu de l'importance actuelle et prévisible des thèmes de l'enquête, qu'elle ne manquerait pas de se réaliser dans les prochaines années.

#### **5. Divers**

L'ONU vient de publier « the Manual for the Development of Statistical Information for Disability Programmes and Policies », sur les statistiques relatives au Handicap. Ce premier volume est destiné aux « décideurs et administrateurs » du domaine; il indique les informations qu'ils peuvent attendre des opérations statistiques sur les questions « déficiences-incapacités-handicaps ».

Un second volume en préparation sera destiné aux techniciens : comment produire et élaborer des informations statistiques dans ces domaines.

A l'initiative de membres du réseau REVES, une consultation sur Internet est actuellement en cours avec l'objectif suivant : définir un "indicateur global d'incapacité" (GDI) largement accepté par les spécialistes internationaux. L'indicateur serait le résultat d'une question générale du type "avez-vous des limitations dues à votre santé dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire ?" Le but serait que cette question soit insérée le plus fréquemment possible dans les enquêtes portant sur le domaine du handicap et peut-être dans d'autres sources (enquêtes santé, recensements, ...) afin de constituer une clé de passage ou de comparaison entre les enquêtes menées dans les divers pays et entre les évolutions internationales.